

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Autres renseignements demandés :

- A l'attribution le titulaire devra également fournir dans un délai de 7 jours la déclaration relative à la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail employés pour la réalisation des travaux ou la fourniture des services objet des marchés conclus avec OPHEOR (application de l'article D8254-2 du code du travail) (document joint au marché).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : Prix (60 %) - Valeur technique (10 %) - Organisation, qualifications et expérience du personnel assigné à l'exécution du marché (15 %) - Service après vente et assistance technique (15 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 novembre 2017 à 17 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : dhp-2017-25

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 novembre 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : OPHEOR, PLACE HOTEL DE VILLE, 42300 Roanne

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : OPHEOR, PLACE HOTEL DE VILLE, 42300-Roanne

adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_H0A60dJK0d

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon

Détails d'introduction des recours : Avant signature du contrat : référé précontractuel devant le juge des référés du TA de Lyon (art 551-1 et R551-1 et suivants du CJA - après signature du contrat : référé contractuel devant le TA de Lyon (art L551-13 et R551-7 du CJA) ou recours en pleine juridiction devant le TA de Lyon dans les 2 mois suivant accomplissement des formalités de publicité relatives à l'attribution des contrats (arrêté Tropic du CE du 16.7.2007 n 029-1545).

AVIS ADMINISTRATIFS

- ES132504 -



AVIS ADMINISTRATIF

Secondé réunion publique de concertation publique " Projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER "

Dans le cadre de la concertation publique organisée pour le projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER, et conformément à la délibération du conseil municipal du 14 mars 2016 et des dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme,

une réunion publique se tiendra LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 à 19 HEURES SALLE DE LA LIBERATION, pour l'état d'avancement des études et du projet.

Cette réunion permettra de présenter les études conduites et leurs avancées, les rendus des premières faisabilités sachant qu'il est rappelé que les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (entreprises, agriculteurs, commerçants, associations, etc.) sont associées pendant toute la durée de l'élaboration du projet, toutes personnes intéressées sont invitées à donner leur avis lors de cette réunion ou sur le registre déposé en mairie dans le cadre de la concertation publique.

- ES111944 -



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Office public de l'Habitat du Département de la Loire - 30, rue Palluat de Besset - CS40540
42007 Saint-Etienne Codex 1. Tél : 04.77.42.34.42 - Fax : 04.77.38.78.22

AVIS DE PUBLICITE pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, lancés selon la procédure adaptée conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

LOIRE HABITAT VOUS INVITE :

- A consulter les marchés en cours sur son site internet : <http://www.loirehabitat.fr/>
- A vous inscrire gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation AWS et sur la lettre d'information concernant les achats lancés.

- ES131134 -



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

-DEUXIEME AVIS

ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE sur la commune de SAINT-ETIENNE

Pour le quartier du Soleil : îlots Beaunier et Martin d'Aurec à la demande de l'EPORA

Il est rappelé que, par arrêté de Monsieur le préfet de la Loire, en date du 11 octobre 2017, des enquêtes conjointes d'utilité publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sont ouvertes sur la commune de SAINT-ETIENNE du 7 au 22 novembre 2017 inclus.

Pendant ce délai, les dossiers peuvent être consultés chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture de la mairie de SAINT-ETIENNE, où les observations éventuelles sont recueillies.

Madame Thérèse JOURNIAC, commissaire enquêteur siège en mairie les :

mardi 7 novembre 2017 de 9H00 à 12H00

jeudi 16 novembre 2017 de 9H00 à 12H00

mercredi 22 novembre 2017 de 14H00 à 17H00

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur après clôture des formalités :

- soit à la mairie de SAINT-ETIENNE

- soit à la préfecture de la Loire - service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / pôle d'appui territorial.

Réception
des annonces
légalés

Chaque
mercredi

jusqu'à 12 heures

- ES132303 -

APPROBATION DU PLU

COMMUNE DE SAINT APPOLINARD (42520)

Par délibération en date du 13 octobre 2017, le Conseil Municipal de Saint Appolinard a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le dossier complet est consultable en Préfecture de la Loire ainsi qu'à la mairie de Saint Appolinard.

- ES132407 -



Mairie de villefontaines

AVIS

L'arrêté municipal n° AR392017 du 03 Novembre 2017 a constaté que le terrain situé au lieu-dit " La Combe " cadastré section A numéro 1182 dernier propriétaires connu : Monsieur PRAS Antoine, n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques. Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en oeuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12 h le mardi de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Fait à Villefontaines, le 03 Novembre 2017.

- ES132527 -



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

DDPP - SERVICE ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2017, il est refusé l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent à la société Monts de la Madeleine Energie sur le territoire des communes de Chérier et de La Tuillière.

Cet arrêté qui prescrit des mesures de nature à sauvegarder l'environnement, peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Chérier, à la mairie de La Tuillière, à la sous-préfecture de Roanne, à la direction départementale de la protection des populations - 10 rue Claudius Buard - 42100 SAINT-ETIENNE ou sur le site internet de la préfecture (www.loire.gouv.fr).

N° A 17-101117